



Fiche pré-inscription micro-crèche

« Terre d'Eveil »

Date de la demande :

Date souhaitée de début d'accueil :

Ce document n'est en aucun cas une inscription définitive et n'a pas qualité de document officiel.

La fiche de pré-inscription est à adresser à la micro crèche : **4 rue Charles Henri Bertet, 17270 Cercoux** ou par mail à terredeveil@cercoux.fr

L'ENFANT

Nom : Prénom :

Date de naissance : ___ / ___ / ___ ou date prévue de naissance : ___ / ___ / ___

Sexe : Garçon Fille

MODE D'ACCUEIL SOUHAITE

Crèche ouverte de 7h30 à 18h30

Accueil régulier : Accueil à temps plein ou partiel d'une durée supérieure à 3 mois ; le besoin d'accueil est connu à l'avance, il est récurrent, sur un nombre de jours planifié et une durée prévisionnelle.

Lundi	De	à
Mardi	De	à
Mercredi	De	à
Jeudi	De	à
Vendredi	De	à

Accueil occasionnel programmé et planifié : Accueil ponctuel d'une 1/2 journée minimum/semaine ; s'adresse aux enfants inscrits ayant déjà fréquentés la crèche. Le besoin d'accueil est non récurrent mais connu à l'avance (réservation nécessaire).

Nombre de jours ou ½ journées d'accueil souhaités :

Préciser les jours souhaités (s'ils sont fixes) :

Nombre d'heures par semaine :

Minimum : H / semaine

Maximum : H / semaine

Accueil occasionnel ponctuel : Accueil d'une heure minimum, pour une courte durée, en fonction des places disponibles et sur demande auprès de la Directrice.

RENSEIGNEMENTS PARENTS – RESPONSABLES

<u>PERE - CONJOINT - RESPONSABLE</u>	<u>MERE – CONJOINTE – RESPONSABLE</u>
Père · Conjoint · Tuteur ·	Mère · Conjointe · Tutrice ·
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Tel Portable :	Tel Portable :
Adresse Internet :@.....	Adresse Internet :@.....
Situation : · Célibataire · Marié · Pacsé · Concubin · Divorcé · Veuf	Situation : · Célibataire · Mariée · Pacsée · Concubine · Divorcée · Veuve
Profession :	Profession :
Employeur :	Employeur :
Lieu de travail :	Lieu de travail :
Adresse :	Adresse :
Tel professionnel :	Tel professionnel :
<u>Catégorie Socioprofessionnelle :</u> · Employé · Artisan · Agriculteur · Etudiant · Cadre · Fonctionnaire · Ouvrier · Technicien · Commerçant · Sans emploi · Profession libérale · Congé parental	<u>Catégorie Socioprofessionnelle :</u> · Employée · Artisan · Agricultrice · Etudiante · Cadre · Fonctionnaire · Ouvrière · Technicienne · Commerçante · Sans emploi · Profession libérale · Congé parental

Régime de protection sociale :	Régime de protection sociale :
Régime Général · MSA ·	Régime Général · MSA ·
Fonction Publique · Autre · précisez :	Fonction Publique · Autre · précisez :
N° Allocataire CAF :	N° Allocataire CAF :
MSA :	MSA :
N° Sécurité sociale :	N° Sécurité sociale :

Commentaires :

Fratie :

.....

Mode de garde de l'enfant actuellement :

- parents crèche assistante maternelle grands-parents
 autre (à préciser) :

Comment avez-vous connu l'existence de la Micro crèche ?

.....

La référente technique (Mme FRANCES) vous contactera dans les meilleurs délais pour confirmer ou non votre inscription (suivant les places disponibles et après la délibération du conseil administratif du CCAS). En cas d'acceptation, vous sera remis la liste complète des pièces à fournir.
 S'il n'y a pas de place et si vous le souhaitez, votre dossier sera mis en attente qu'une place se libère.

PIECES A FOURNIR AU MOMENT DE LA PRE-INSCRIPTION

L'extrait d'acte de naissance avec les mentions marginales,
 La photocopie des pièces d'identité des parents,
 Un justificatif de domicile.

Lors du premier accueil de l'enfant, il est nécessaire de prévoir un temps de familiarisation (idéalement de 8 jours) afin d'aborder les besoins, les rythmes et les habitudes de l'enfant et de favoriser son adaptation au sein de la micro-crèche.

Il sera également convenu de l'ensemble des dispositions réglementaires et contractuelles.

TARIFS

La participation financière demandée aux familles couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans l'établissement, y compris les soins d'hygiène (couches, produits de toilette) et les repas.

Elle est calculée à l'heure et fixée individuellement pour chaque famille.

Les tarifs sont établis à partir des ressources de la famille (transmises par la CAF) et le barème national en vigueur.

A compter du 1^{er} janvier 2024, le tarif horaire minimum est fixé à 0,14 euros et le maximum à 4,33 euros.

CADRE RESERVE A LA MICRO CRECHE

Date de réception de la demande :	
Date de traitement/saisie :	
Commentaires et particularités :	